

Bonne nouvelle : Xylofutur, labellisé jusqu'en 2022



À l'issue d'une procédure de sélection des pôles de compétitivité lancée en juillet 2018, le premier ministre, se basant sur l'avis d'un comité de sélection, a labellisé le pôle Xylofutur pour 4 années supplémentaires, de 2019 à 2022.

47 autres pôles de compétitivité ont ainsi été labellisés pour 4 ans et 8 pour une durée d'un an.

Xylofutur, en plus de la Nouvelle-Aquitaine, va donc s'étendre dorénavant sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Grand-Est et Pays de la Loire.

Des antennes seront très prochainement déployées dans ces nouvelles régions.